



La Segpa on y croit !

DEPUIS DE TRÈS NOMBREUSES ANNÉES, la Segpa a su s'adapter aux réformes. Elle a connu de profondes mutations, en particulier sur le terrain de l'enseignement professionnel. Ces changements importants n'ont été possibles que grâce à l'engagement et à l'investissement des équipes sur le terrain. Hélas, cette mutation n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait, la Segpa n'étant pas reconnue comme un élément de prestige du système éducatif.

Et pourtant, quelle chance d'avoir des enseignants qui conduisent des jeunes, souvent très en retrait des apprentissages, vers l'insertion scolaire et sociale !

Parfois traités à la marge, parfois oubliés, les collègues s'adaptent pour exercer leur métier en vrais professionnels. Ainsi, les équipes ont durement «planché» pour rendre compatible le livret de compétences.

Aujourd'hui, c'est la loi de Refondation de l'École qui les interroge, les inquiète. Quelles nouvelles dispositions vont être prises pour mettre la structure Segpa en conformité avec les orientations adoptées (cycle école/collège, suppression du redoublement), quel public vont-ils accueillir, quels impacts sur l'articulation enseignement général/enseignement professionnel ?

Autant de questions ou de pistes de réflexion qui demandent des réponses approfondies sur l'évolution de la Segpa. Nous vous proposons aujourd'hui d'y réfléchir ensemble.

Au SE-Unsa, la Segpa, on y croit !



Gilles Laurent, délégué national Segpa
segpa@se-uns.org



Le Syndicat utile !

l'ENSEIGNANT
Supplément n°175 - avril 2014

SUIVEZ L'ACTUALITÉ

Abonnez-vous gratuitement à nos lettres électroniques :
La Lettre de l'Enseignant mais aussi l'infolettre PE, Certifiés, PLP...
ou bien encore notre lettre en ligne spéciale Segpa.
RDV sur www.se-uns.org
rubrique «Abonnements/infolettres catégorielles»



Refondation et Segpa

Évolution, disparition, dilution : quel avenir ?

LA LOI DE REFONDATION DE L'ÉCOLE, adoptée en juillet 2013, a posé deux principes qui pourraient bousculer le fonctionnement de la Segpa.

Tout d'abord, en affichant la volonté de mettre fin au redoublement, condition actuellement indispensable à l'orientation vers la Segpa.

Ensuite, en créant le cycle commun école-collège qui devrait logiquement impliquer le report de l'orientation (vers une structure spécialisée) à la fin de la classe de 6^e.

Un rapport récent de l'Inspection générale sur le « traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire »(*) soulève certaines questions et liste des priorités qui nous semblent importantes pour renforcer la cohérence des réponses apportées :

• Le redoublement, levier inefficace

Pour notre part, nous avons toujours émis de sérieuses réserves sur l'intérêt du redoublement et accueillons ainsi cette disposition favorablement. Pour autant, la grande difficulté scolaire et les dispositifs de sa prise en charge ne disparaîtront pas par miracle du système éducatif. Nous restons attachés à la présence de structures et de dispositifs identifiés avec des enseignants spécialisés qui tiennent compte des élèves les plus fragiles.

• Difficulté scolaire inhérente à l'apprentissage

Les difficultés d'un certain nombre d'élèves ont pour origine des causes exogènes (conditions de vie, maladie, maîtrise de la langue...) qui doivent trouver des solutions ailleurs que dans le strict cadre scolaire. L'École elle-même produit des situations d'échec qu'il convient de faire évoluer (système de notation, programmes, formation...). Par ailleurs, la difficulté scolaire est inhérente à l'apprentissage. Ce n'est ni une fatalité, ni une maladie.

• Des enseignants spécialisés indispensables

La présence d'enseignants spécialisés auprès des maîtres dans leur classe, premier lieu de la différenciation pédagogique, est indispensable. La suppression massive des Rased ces cinq dernières années a eu un effet très négatif.

Un autre fonctionnement pour la Segpa...

Nous avons fait la proposition de poursuivre le travail des Rased au-delà de l'école élémentaire en s'appuyant sur le cycle école/collège. Nous avons avancé l'idée de faire évoluer le travail des collègues spécialisés de Segpa vers une collaboration plus étroite avec les enseignants de collège, en imaginant



des inclusions plus systématiques vers des classes ordinaires et en s'appuyant sur des collègues volontaires. L'orientation vers des classes où les temps de regroupement seraient plus nombreux n'interviendrait qu'à partir de la classe de 5^e. Cette proposition aurait le double avantage de lever les inquiétudes et les réticences des parents qui perçoivent trop souvent l'orientation en Segpa comme ségrégative et de faire évoluer les représentations parfois négatives des élèves entre eux, voire des adultes.

... qui nécessite une autre organisation

Des temps de concertation et de formation manquent aux enseignants du second degré, peu armés pour prendre en charge la difficulté scolaire. Il nous paraît pourtant indispensable de renforcer la professionnalité de la structure et de ses enseignants en mettant la Segpa au contact du plus grand nombre.

L'évolution de la structure Segpa est une vraie question qui méritera d'être débattue quand sera posée, dans le paysage, la réforme annoncée du collège.

Sereinement et avec détermination, le SE-Unsa poursuit son travail d'information et de défense des Segpa sans agiter des peurs inutiles.

(*) À consulter sur <http://goo.gl/vEdaal>

Direction de Segpa : on en parle quand ?

Le SE-Unsa a interpellé le ministre sur la situation des directeurs de Segpa qui s'inquiètent de leur positionnement professionnel. Leurs perspectives de carrière se rétrécissent, la réduction du nombre de départs en formation DDEEAS (*) les interroge.

C'est pour dénoncer cette inquiétude que nous avons adressé un courrier au ministre de l'Éducation nationale en janvier 2014. Par ailleurs, le rapport de l'Inspection générale sur la grande difficulté scolaire paru en janvier 2014 préconise de « définir plus clairement le statut des directeurs adjoints chargés de Segpa, par exemple dans le cadre d'une intégration dans le corps des personnels de direction ».

Le dossier doit être ouvert !

(*) Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

PAS D'ISAE : UNE INJUSTICE EN VOIE DE RÉPARATION ?

RÉSULTAT DE LA DÉTERMINATION DU SE-UNSA, l'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves est versée aux enseignants du 1^{er} degré depuis novembre 2013.

Sauf... aux collègues exerçant en Segpa, Érea, Ulis, classe relais et en milieu pénitentiaire. Pourquoi cette différence ? Selon le ministère, le régime indemnitaire de ces enseignants recouvre déjà des missions de suivi d'élèves. Nous avons contesté ce point de vue. Pour ces collègues, nous estimons que l'Isae doit être perçue au même titre que les autres

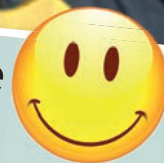
indemnités.

Le SE-Unsa a écrit à deux reprises au ministre de l'Éducation nationale et lancé une pétition qui a recueilli plus de 1300 signatures. Face à notre détermination, le ministère semble avoir entendu le message. En effet, sont à l'étude une intégration des heures de coordination et de synthèse dans l'indemnité spéciale 147 ainsi qu'une augmentation de l'indemnité de fonction particulière (n° 408). Cela devrait être plus favorable. Le SE-Unsa reste vigilant.

À suivre sur www.se-unsa.org rubrique «ASH»



Le ministère ouvre un groupe de travail sur la Segpa



DEPUIS PLUSIEURS MOIS, LE SE-UNSA RÉCLAMAIT la tenue d'un groupe de travail sur l'avenir des Segpa et des Érea. Le ministère de l'Éducation nationale a entendu cette demande et a lancé une série de réunions sur le devenir de la Segpa.

- Plusieurs évolutions expliquent le lancement de cette réflexion :
- la loi de Refondation,
 - la baisse sensible des effectifs en Segpa et l'augmentation des orientations en Ulis,
 - des expérimentations de classes de 6^e plus ouvertes, et de dispositifs plus souples.

Le SE-Unsa a mis en avant les atouts de la structure Segpa et insisté sur les moyens à mettre en œuvre pour la réussite des plus fragiles. Nous avons aussi porté des revendications pour les personnels (18h et Isae pour les PE, 2CA-SH et temps de service en Segpa pour les PLC, conditions d'affectation pour les PLP, la question de la direction...). Par ailleurs, nous avons demandé l'ouverture d'un groupe de travail spécifique sur les Érea.

Suivez l'évolution des discussions sur www.se-unsa.org

Loi de Refondation de l'École

Faire du futsal passion un moteur pour l'éducation

L'histoire commence en 2007. Pour remotiver ses élèves de 3^e, Jérôme Bouchain, professeur en Segpa à Senlis, leur propose d'organiser le tournoi de futsal du collège.

« **A**YANT COMPRIS L'IMPORTANCE de réaliser des affiches dans un français correct pour faire connaître leur projet, les élèves sont rapidement devenus demandeurs d'apports théoriques en fonction de leurs difficultés. J'ai ainsi peu à peu intégré l'acquisition et la validation de compétences dans plusieurs disciplines : Arts plastiques, B2i, Français, Maths... Les élèves du collège général ont rejoint notre projet, permettant ainsi une meilleure intégration de nos propres élèves dans l'établissement. Nous avons imaginé un système de permis à points pour réguler le comportement des élèves. »

En 2010, le projet prend une dimension civique et solidaire, en répondant à un appel aux dons de la délégation de la Croix-Rouge de Senlis. « Rapidement, nos élèves ont pensé réaliser une tombola de manière à récolter des denrées alimentaires dans le cadre du tournoi pour l'association. En trois ans, près d'une tonne de denrées a été récoltée. »

En 2012, d'anciens collégiens motivés par leur expérience «Futsolidaire» ont créé un club futsal à Senlis. Les licenciés du club s'engagent à réaliser une action au profit de la Croix-Rouge durant la saison. L'objectif est de créer une section sportive futsal gérée par les anciens élèves (voie générale et Segpa) au sein du club.

En avril 2013, ce projet a concouru au 6^e forum des enseignants innovants à Nantes, dans la catégorie réussite éducative. « Ce résultat valorise leur engagement, certains élèves pensent déjà devenir bénévoles à l'issue de leur scolarité, et cela leur procure une grande fierté. »

Pour mieux faire connaître ce projet, les élèves relaient leurs actions et celles de la Croix-Rouge de Senlis par le biais d'un blog <http://blogs.ac-amiens.fr/futsolidaire/index.php>





Élèves de Segpa : qui sont-ils ?

C'est l'objet d'une excellente enquête^(*), réalisée en 2012 en Haute-Garonne. Éclairante sur les origines et les profils des élèves, elle montre que l'effet reproducteur et sélectionneur de notre système éducatif joue à plein. Le profil d'élève de Segpa est loin d'être caractérisé uniquement par la difficulté scolaire. Pas si étonnant que l'on retrouve très massivement des enfants de familles socialement défavorisées ou d'origine étrangère... Les prédictions sont encore très présentes dans les orientations.

() L'orientation vers les enseignements adaptés, «Diversité» n°169, Scéren-CNDP, juillet 2012.*

Segpa : recherche famille

EXISTE-T-IL UN «EFFET SEGPA» susceptible de faire obstacle à l'implication des familles dans le processus de scolarisation de leur enfant ? Salvatore Marteddu, directeur de Segpa au collège Saint-Exupéry à Mâcon nous fait part de son analyse^(*) :

« La Segpa demeure une structure pédagogique mal identifiée. Elle accueille des élèves en très grande difficulté scolaire et fait l'objet d'une parenthèse dans le cadre du collège unique. Les élèves sont en très grande majorité issus de familles populaires laissant apparaître que la Segpa est marquée par les déterminismes sociaux. Les résultats obtenus par les élèves ne suffisent pas à masquer la méconnaissance dont elle fait l'objet, en

particulier par certaines familles qui ont du mal à s'approprier les codes de la Segpa et à adhérer pleinement à ses attentes.

De plus, marquées par un contexte social qui les éloigne du collège, elles ressentent la Segpa comme une injustice supplémentaire.

Au sein des Segpa, les équipes œuvrent à renforcer la coopération avec les familles populaires en sachant les mobiliser et les associer différemment pour favoriser la réussite scolaire des jeunes et s'affranchir quelque peu et modestement des déterminismes sociaux. »

() extrait de «Impliquer les familles dans la scolarisation des élèves accueillis en SEGPA. Analyse sociologique d'un lieu commun»*

5875
C'est le nombre de postes en Segpa en 2012-2013 (- 807 par rapport à 2011-2012)

95 625
élèves accueillis en Segpa en 2012-2013 soit 12,7% de moins en 7 ans.



Prof de collège en Segpa : Mission impossible ?

ENSEIGNER EN SEGPA EST SOUVENT UNE PERSPECTIVE QUI INQUIÈTE LES PROFESSEURS DE COLLÈGE. Le fait est que la Segpa reste un terrain auquel les enseignants du second degré sont loin d'être tous préparés.

Il y a pourtant une vingtaine d'années que les élèves de Segpa sont considérés comme des collégiens comme les autres.

À ce titre, les professeurs se doivent de leur dispenser les mêmes enseignements qu'à leurs camarades tout en proposant des aménagements.

Cette politique s'éloigne de la ségrégation scolaire qui était autrefois la règle quand les élèves de Ses étaient isolés au sein même du collège et ne partageaient pas, dans certains cas, les temps de récréation et de cantine avec les autres élèves.

Cette politique inclusive est positive mais exigeante et les

ET LA VOIE PRO DANS TOUT ÇA ?

LA LOI D'ORIENTATION DE REFONDATION va limiter drastiquement le redoublement. De nombreux élèves intégreront ainsi la Segpa avec un an de moins. Après l'interdiction de l'utilisation des machines dites dangereuses aux moins de 15 ans, l'accès à l'enseignement professionnel est de nouveau interrogé. Par ailleurs, cela augmentera la difficulté pour trouver des terrains de stage, les employeurs se montrant plus réticents à prendre en stage de jeunes élèves. L'aspect pratique de la préprofessionnalisation est pourtant un facteur essentiel pour l'épanouissement scolaire et l'orientation professionnelle de ces jeunes. Associé à l'évolution du public accueilli qui complexifie certaines activités professionnelles, il est urgent de mesurer tous les contours des évolutions découlant de la loi. Le SE-Unsa milite pour que l'enseignement professionnel y soit pleinement reconnu.

réponses ne sont pas toujours au rendez-vous :

- **en matière d'information** : la structure Segpa reste trop méconnue y compris par les enseignants qui pourraient être amenés à y travailler ;
- **en matière de formation** : à public particulier, formation particulière. La prise en charge de classes de Segpa devrait ouvrir automatiquement un accès à une formation (PAF, 2CA-SH, ...) ;
- **en matière d'organisation** : des outils doivent être mis à la disposition des collègues intervenant en Segpa ;
- **en matière de suivi** : les PLC exerçant en Segpa devraient se voir proposer un accompagnement par les IEN ASH.

Ces leviers peuvent et doivent être actionnés, le SE-Unsa continue de le réclamer.

Segpa et Ulis :

Les Shadocks contre les Gibis

LE NOMBRE D'ÉLÈVES SCOLARISÉS EN SEGPA NE CESSE DE S'EFFRITER au fil des années, entraînant des fermetures conséquentes de divisions alors que le nombre de créations d'Ulis augmente de manière exponentielle. Certains recteurs n'hésitent pas à faire le lien entre les deux phénomènes, ce qui bien souvent ne reflète pas la réalité.

D'une part, on retrouve une proportion importante d'élèves en situation de handicap scolarisés en Segpa (près de 1 sur 5).

D'autre part, les Ulis ont pour caractéristique d'être toutes très au-delà du nombre d'inscrits préconisé. Enfin, opposer les deux, c'est oublier la dimension essentielle de collaboration entre les deux structures notamment sur les supports professionnels des ateliers en 4^e et 3^e.

La création d'Ulis ne doit pas se faire aux dépens des Segpa qui gardent toute leur pertinence pour les élèves présentant des difficultés graves et persistantes, surtout lorsqu'ils sont porteurs de handicap. L'inclusion de ces élèves dans le primaire conduit logiquement à une demande plus importante de scolarisation de ces mêmes élèves dans le second degré : il faut donc ouvrir des Ulis en plus des Segpa, en gardant la spécificité des unes comme des autres !

C'est une réflexion d'ensemble qui doit être posée mais pas sur le mode des vases communicants. Les bases qui sont jetées par certains recteurs opérant des restructurations à coups de calculette, ne peuvent pas nous convenir et surtout ne répondent pas aux besoins des élèves les plus fragiles pour lesquels le système scolaire n'offre pas de solution.



LA SEGPA : UNE STRUCTURE QUI RÉUSSIT À MOBILISER ET À DONNER CONFIANCE AUX ÉLÈVES

ANNONCÉ AU PRINTEMPS 2013, c'est finalement en janvier 2014 qu'est arrivé le rapport de l'IGEN sur la grande difficulté scolaire^(*).

Il insiste sur l'absence de réponses au collège pour prendre en compte les élèves en grande difficulté. La Segpa y est présentée comme un espace de réhabilitation des élèves les plus fragiles qui y travaillent dans un climat de confiance et de respect propice à la réussite. Pour autant, ce rapport repère des zones floues sur les conditions d'accès et les possibilités d'orientation. Il préconise des améliorations mais elles s'avèrent

complexes dans leur réalisation :

- densifier la notion de réseau entre Segpa et LP ;
 - s'ouvrir davantage vers le collège grâce à des temps d'apprentissage partagés avec les autres collégiens (EPS/ arts, ...);
 - proposer des parcours plus diversifiés ;
 - prendre en compte le nouveau cycle CM1-CM2-6^e ...
- Autant de préconisations qui constituent, pour le SE-Unsa, une base de discussion intéressante pour l'avenir de la Segpa.

(*) <http://goo.gl/vEdaaJ>



Rejoignez le SE-Unsa !

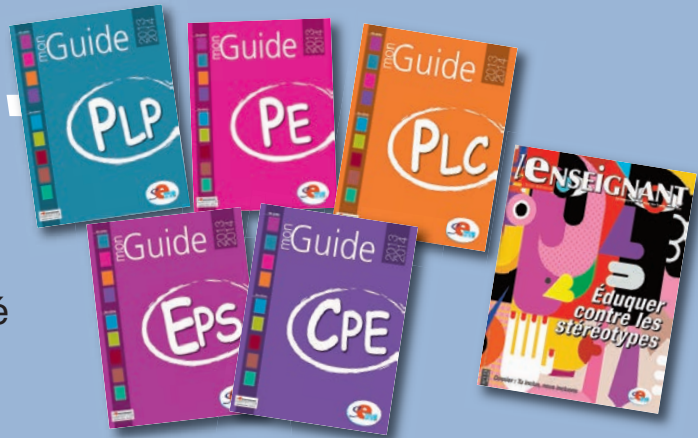
Profitez d'un tarif préférentiel du 10 mars au 10 mai et bénéficiez de l'ensemble des services du SE-Unsa^(*).

(*) valable jusqu'à la rentrée 2014.

- **Besoin d'y voir plus clair sur vos droits, votre salaire, vos obligations de service ?**
- **Besoin d'être informé, accompagné et défendu dans toutes vos démarches administratives ?**

Nos services-plus

- Le magazine L'Enseignant et ses suppléments : toute l'info à domicile
- Des lettres en ligne régulières
- Un suivi personnalisé grâce à la disponibilité de militants de proximité dans votre département.



Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Né(e) le :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Portable :

Adresse mél personnelle :

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

.....

.....

JE SUIS : **Stagiaire** 1^{er} degré 2nd degré

Contractuel Précisez : enseignant, CPE, AED, AVS... :

Titulaire

• Premier degré Instit/PE - Fonction :

• Second degré Discipline :

Certifié PLP Agrégé Bi-admissible

CE PEGC CE d'EPS Cop

PEPS CPE DClO Autre (préciser) :

Échelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement Chèque Prélèvements fractionnés^(*)

Stagiaire = 60 euros Contractuel = 60 euros Titulaire = 80 euros

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.